



Photo Bureau Deillon Delley Architectes SA, Bulle

Vaulruz  ch

N° 39  
Printemps 2014

## Journal d'informations de la commune de Vaulruz

Administration communale	Rue du Château 31	1627 Vaulruz	<a href="http://www.vaulruz.ch">www.vaulruz.ch</a>
Secrétariat communal	☎ 026 912 91 25		<a href="mailto:commune@vaulruz.ch">commune@vaulruz.ch</a>
Caisse communale	☎ 026 913 93 44		<a href="mailto:caisse.communale@vaulruz.ch">caisse.communale@vaulruz.ch</a>

### Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 21 mai 2014 ;
- ✓ Commentaires sur le tractanda de l'assemblée communale du 21 mai 2014 ;
- ✓ Résumé de l'assemblée communale du 11 décembre 2013 ;
- ✓ Comptes de fonctionnement et d'investissements 2013 et bilan comparatif 2012/2013 ;
- ✓ Invitation à l'exposition du concours d'architecture ;
- ✓ Diverses actualités ;
- ✓ Journée internationale de la forêt ;
- ✓ Vacances de l'administration communale ;
- ✓ Réduction des primes de l'assurance-maladie ;
- ✓ Avis aux propriétaires de chiens ;
- ✓ Contes des classes de 5<sup>H</sup> - 6<sup>H</sup> et 7<sup>H</sup> - 8<sup>H</sup>.

### Naissances



-  Lucas Pereira de Oliveira, né le 29 octobre 2013, fils de Liliana et Ricardo ;
-  Clément Brodard, né le 17 janvier 2014, fils de Nadine et Patrick ;
-  Julia Chollet, née le 12 mars 2014, fille de Jessica et Marc ;



Commune de Vaulruz

## ASSEMBLEE COMMUNALE

---

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

**mercredi 21 mai 2014, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique de Vaulruz.**

Le tractanda est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2013. Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal, ou sur le site [www.vaulruz.ch](http://www.vaulruz.ch).
2. **Comptes communaux 2013**
  - 2.a) Présentation générale des comptes communaux ;
    - comptes de fonctionnement ;
    - comptes d'investissement ;
  - 2.b) Rapport de l'Organe de révision ;
  - 2.c) Approbation des comptes ;
3. **Investissements 2014**
  - a) **TPF, passage à niveau de Vaulruz-Sud, et financement ;**
  - b) **Captage d'eau du Diron, et financement ;**
  - c) **Bâtiment de l'ancienne école, crédit d'étude et financement ;**
4. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée et les comptes communaux 2013 peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée.

Le Conseil communal

### Compte de fonctionnement 2013

L'année dernière, nous avons pu absorber les charges d'exploitation, y compris les coûts pour l'école provisoire (CHF 104'010.20), au moyen des recettes ordinaires prévues. Aucune vente de terrain n'étant venue alimenter les entrées financières, nous pouvons dire que 2013 est une année référence pour les exercices à venir.

Les charges prévues au budget ont bien pu être respectées alors que les recettes se sont révélées légèrement supérieures.

Un chapitre toutefois préoccupe le Conseil communal, il s'agit du 73 : Ordures ménagères. En effet le taux de couverture se monte à 70% tout juste, ce qui est la limite légale fixée par le canton. Lors de l'établissement du prochain budget, nous devrons probablement revoir le montant de la taxe de base, dont la dernière adaptation remonte à 2004.

L'exercice 2013 de notre Commune se solde ainsi par un bénéfice de CHF 41'762.00. La fortune nette en fin d'année se montant à CHF 2'531'762.92.

### Compte d'investissement 2013

Les principales charges d'investissement 2013 concernent la réfection des routes AF de notre Commune, les travaux de la route de la Gare du Sud, ainsi que le solde de l'approvisionnement en eau du secteur Les Molettes. Côté recettes, nous trouvons les subventions et participations des propriétaires privés pour les routes AF ainsi que les subventions perçues pour l'adduction d'eau des Molettes.

### Investissements 2014

Le Conseil communal propose l'approbation des investissements suivants pour des travaux ou étude qui seront réalisés dans le courant de cette année :

#### a) TPF, passage à niveau de Vaulruz-Sud, et financement ;

Il s'agit de la réfection du passage à niveau, qui sera sécurisé au moyen de barrières automatiques. Ces travaux sont subventionnables s'ils sont réalisés avant la fin 2014, les TPF en sont le maître d'ouvrage. Le coût pour cette réalisation est le suivant :

- Mise en place de barrières automatiques	Fr.	399'700,--
- Subvention cantonale	Fr.	78'000,--
- Solde à répartir, après déduction des subventions	Fr.	321'700,--
- Montant à charge de la Commune	Fr.	<b>190'000,--</b>

Le financement sera assuré par les liquidités courantes.

#### b) Captage d'eau du Diron, et financement ;

Suite aux résultats concluants de la reconnaissance hydrogéologique par forage et essais d'un puits au lieu-dit Le Diron, au printemps 2011, nous avons examiné la possibilité d'exploiter ces nouvelles ressources d'eau potable, dont les éléments principaux sont les suivants :

- Forage d'un puits à une profondeur de plus ou moins 25 m, ouvrage de pompage, refoulement des eaux captées au réservoir existant « Les Ciernes » ;
- Raccordement de l'ouvrage projeté au réseau existant (longueur de conduite environ 150 mètres) ;
- Commande automatique des installations, compléments au système de gestion de commande existant ;
- Débit exploitable de 300 lt/min ;

Ce nouveau captage garantirait un auto-approvisionnement en eau potable de la Commune, avec la possibilité de mise hors service de certains bras de captages existants des sources du Devin dont la turbidité est actuellement susceptible d'altérer la qualité de l'eau.

Le coût de cet ouvrage a été chiffré comme suit :

- |  |     |            |
|--|-----|------------|
| ✓ Forage puits & tube filtrant, profondeur 25 mètres, y compris essai de pompage et analyses   | Fr. | 165'000,-- |
| ✓ Ouvrage : terrassement, béton armé, installation sanitaire, pompes, conduite de liaison, chemin d'accès, tableau, gestion de commande, raccordement électrique, achat de terrain, droits de passage, etc | Fr. | 400'000,-- |
| ✓ Frais secondaires : géomètre, assurances, permis de construire, Honoraires ingénieurs hydrauliciens, hydrogéologue, divers   | Fr. | 180'000,-- |

soit un investissement total soumis en assemblée communale de Fr. 745'000,--, financé par prélèvement de Fr. 245'000,-- sur les réserves, Fr. 150'000,-- sur les liquidités communales et emprunt bancaire de Fr. 350'000,--. Ce montant comprend une marge de 20 % pour divers et imprévus.

Nous saisissons cette occasion pour remercier les propriétaires de la parcelle sur laquelle ce puits est prévu d'avoir bien voulu accepter cet ouvrage sur leur terrain.

### **c) Bâtiment de l'ancienne école, crédit d'étude et financement ;**

Suite au vote de l'assemblée communale de septembre dernier, qui a retenu le site de Belle-Fontaine pour la construction de la nouvelle école, le Conseil communal souhaite aujourd'hui obtenir un crédit d'étude pour la réfection du bâtiment de l'ancienne école sis à la Rue du Château 28.

L'affectation précise de ce bâtiment sera définie en fonction de l'étude qui sera réalisée au niveau de sa réfection. Pour cette étude, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 30'000,--, financé par les liquidités courantes.

---

## ***Programme de cet automne 2014***

Les dates suivantes ont d'ores et déjà été réservées par le Conseil communal :

- ✓ Le vendredi 28 novembre, soirée des nouveaux citoyens ;
- ✓ Le mercredi 10 décembre, assemblée communale du budget 2015.

## ***Déchetterie communale***

Afin de limiter les coûts liés à la déchetterie, le Conseil communal a décidé de procéder à un essai sur une période de deux mois avec la mise en place d'une benne destinée au bois, matériau qui sera ainsi acheminé séparément des déchets encombrants. Ce bois pourra être chargé dans la benne avec les clous.

## Résumé de l'assemblée communale du 11 décembre 2013

---

35 personnes ont participé à l'assemblée communale du 11 décembre dernier, qui était convoquée avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 septembre 2013.
2. Budget 2014
  - 2.a) Budget de fonctionnement ; rapport de la Commission financière,
  - 2.b) Budget des investissements
    1. Dépassement du crédit d'investissement pour le trottoir de Pré-Chenaux et financement;
    2. Pavillons scolaires provisoires et financement ;
    3. Construction d'une nouvelle école : procédure d'appel d'offres « concours » et financement ;
    4. Travaux de stabilisation et de réfection de la base du captage d'eau potable des Ciernes, et financement;
    5. Achat d'une motopompe pour le CSPI Sâles-Vaulruz et financement ;
    6. Assainissement de la fosse à lisier du Champ du Pâquier, et financement ;
    7. Acquisition d'une saleuse/sableuse, et financement.
  - 2.c) Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 7 précités.
  - 2.d) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2014.
3. Présentation de la planification financière 2014 – 2018.
4. Divers.

Tous les points soumis au vote ont été approuvés par les citoyennes et citoyens présents.

Lors des divers, le remplacement de la Poste par une agence postale a été principalement relevé. Les précisions liées à cette agence postale, exploitée en lien avec le Service des curatelles Sionge et Rive Gauche, dans les mêmes locaux occupés jusqu'alors par la Poste, ont été apportées par M. Claude Bovigny, vice-syndic.

Le procès-verbal provisoire de cette assemblée peut être consulté sur le site [www.vaulruz.ch](http://www.vaulruz.ch).

Rubrique	Titre	Comptes 2012		Budget 2013		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	373'731.64	111'668.80	371'722.22	107'638.13	368'486.53	96'661.95
1	Ordre public	239'305.20	196'390.15	125'355.80	110'375.00	132'192.12	126'173.80
2	Enseignement et formation	1'237'693.95	212'128.50	1'202'278.05	145'676.00	1'216'649.55	20'663.90
3	Culte, culture et loisirs	171'095.30	20'355.10	130'643.25	17'403.00	116'659.80	20'141.35
4	Santé	357'368.35	15'010.10	335'115.70	6'000.00	348'301.40	9'055.25
5	Affaires sociales	363'767.60	12'059.40	397'158.35		389'619.65	8'176.15
6	Transports et communications	273'487.80	84'266.60	296'128.00	57'148.00	287'531.76	56'556.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	476'024.40	405'332.40	544'179.10	426'328.75	611'886.35	479'271.25
8	Economie	15'133.45	28'442.00	41'400.00	24'650.00	35'459.30	24'866.15
9	Finances et impôts	681'703.20	3'068'527.60	319'806.75	2'864'756.90	288'390.20	3'006'344.85
	<b>Total</b>	<b>4'209'310.89</b>	<b>4'154'170.65</b>	<b>3'763'687.22</b>	<b>3'618'873.78</b>	<b>3'806'148.65</b>	<b>3'847'910.65</b>
	<b>Excédent</b>	<b>55'140.24</b>		<b>144'813.44</b>			<b>41'762.00</b>

Compte d'investissement		Comptes 2013	
		Charges	Produits
2	Construction d'une école, crédit d'étude	Fr. 42'125.15	Fr.
6	Construction rond-point carrefour Croix-Verte	Fr. 10'800.00	Fr.
6	Assainissement route Gare-du-Sud	Fr. 290'935.65	Fr.
6	Aménagement trottoir Pré Chenaux	Fr. 18'472.85	Fr.
6	Assainissement réseau routier A.F.	Fr. 1'178'518.40	Fr.
6	Subventions fédérales/cantoniales pour routes A.F.	Fr.	Fr. 223'000.00
6	Participation des propriétaires privés, routes A.F.	Fr.	Fr. 140'000.00
7	Approvisionnement en eau secteur Les Molettes	Fr. 220'652.70	Fr.
7	Taxes de raccordement eau	Fr.	Fr. 5'645.55
7	Subventions fédérales/cantoniales adduction d'eau	Fr.	Fr. 224'523.15
7	Subventions redistribuées	Fr. 21'308.90	Fr.
7	Taxes de raccordement eaux usées	Fr.	Fr. 45'905.55
9	Rénovation appartement Hôtel-de-Ville	Fr. 50'901.65	Fr.
	<i>Totaux</i>	<i>Fr. 1'833'715.30</i>	<i>Fr. 639'074.25</i>
	<b>Excédent de charges</b>		<b>Fr. 1'194'641.05</b>
		<i>Fr. 1'833'715.30</i>	<i>Fr. 1'833'715.30</i>

Commune de Vaulruz		Bilans comparés			
Rubrique	Titre	Comptes 2012		Comptes 2013	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>6'837'913.73</b>		<b>7'634'700.00</b>	
10	Disponibilités	2'824'150.64		2'397'570.91	
11	Avoirs	1'472'265.00		1'561'798.45	
12	Placements	1'036'021.35		1'089'405.00	
13	Actifs transitoires	4'567.50		13'797.45	
14	Investissements	1'500'908.24		2'572'127.19	
15	Prêts et participations permanentes	1.00		1.00	
<b>2</b>	<b>Passif</b>		<b>6'837'913.73-</b>		<b>7'634'700.00-</b>
20	Engagements courants		143'314.25-		610'608.70-
21	Dettes à court terme		26'312.00-		32'770.00-
22	Dettes à moyen et long terme		1'667'330.00-		1'751'785.00-
23	Engagements envers des entités particulières				
24	Provisions		105'000.00-		116'000.00-
25	Passifs transitoires		12'970.60-		28'857.35-
28	Réserves		2'392'985.96-		2'562'916.03-
29	Fortune nette		2'490'000.92-		2'531'762.92-
	<i>Totaux</i>	<i>6'837'913.73</i>	<i>6'837'913.73</i>	<i>7'634'700.00</i>	<i>7'634'700.00</i>
	<b>Augmentation de fortune 2012/2013</b>				<b>41'762.00</b>

## Concours d'architecture pour la construction de la nouvelle école

### ✓ exposition des projets

---

La durée du concours d'architecture en procédure ouverte organisé par la Commune de Vulruz va prendre fin ce 29 avril. Le Jury, composé d'architectes et de représentants du Conseil communal, de la Commission d'aménagement et du Corps enseignant, va délibérer les 30 avril, 1<sup>er</sup> et 2 mai, et désigner le lauréat qui aura présenté le projet le mieux jugé sur ses qualités architecturales et techniques, mais également en fonction de critères économiques et environnementaux.

Ce projet doit répondre en tous points au cahier des charges, qui précise que ce bâtiment comprendra :

- 1 salle de classe enfantine ;
- 4 salles de classe primaire ;
- 1 classe de réserve ;
- 1 salle d'ACT/ACM ;
- 1 salle de réunion avec cuisine ;
- 1 bureau responsable et 1 salle des maîtres ;
- 1 local concierge ;
- 1 économat ;
- 1 salle de service auxiliaire ;
- 1 local technique ;
- 1 sanitaire filles ; 1 sanitaire garçons ; 1 sanitaire handicapés/maîtres,

Le principe d'extension pour 4 salles de classe primaires est également inscrit dans ce cahier des charges.

Plus de 100 bureaux d'architectes, provenant essentiellement de Suisse romande et Suisse alémanique, mais aussi de France, d'Italie et d'Espagne, ont été admis à concourir.

La fin de ce concours d'architecture et la désignation du lauréat marque ainsi le début d'une nouvelle étape dans la construction de la future école. A ce stade, le Conseil communal a le grand plaisir d'inviter la population à :

### L'exposition publique du Concours d'architecture

L'exposition des planches et maquettes des projets enregistrés est ouverte au public, dans la halle de gymnastique de Vulruz, **du samedi 3 mai au mercredi 14 mai 2014**, selon le programme suivant :

- du lundi au vendredi de 17.00 à 19.00 heures,
- les samedis 3 et 10 mai de 10.00 à 12.00 heures.

## *Joyeux anniversaire à Madame Marie Chollet à l'occasion de ses 90 ans*

---

Ce 14 février, le Conseil communal in corpore a présenté ses vœux les meilleurs à Madame Marie Chollet à l'occasion de son 90<sup>ème</sup> anniversaire. Madame Chollet réside au Foyer St-Joseph de Sâles, où elle a reçu les autorités communales.

Les bons souvenirs des années passées à Champ-la-Bise lui ont été rappelés par son neveu et syndic M. Patrice Jordan.

Nous lui réitérons nos meilleurs vœux de bonheur et santé.



## *Sentier des Tourbières*

---

En partenariat avec les TPF, et en accord avec la Commune de Sâles, un sentier des Tourbières est à l'étude pour relier nos deux communes de Vulruz et Sâles, depuis le chemin de dévestiture des Tourbières à Vulruz jusqu'à la halle de gymnastique de Sâles, en longeant la ligne TPF.

Nous vous tiendrons informés du suivi de cette étude, et d'ores et déjà nous remercions les propriétaires concernés d'avoir accepté le passage de ce chemin sur leur propriété.

## *Permanence juridique*

---

### **NOUVEAU A BULLE**

Tous les jeudis de 17 à 19 h. à l'Hôtel du Cheval Blanc, rue de Gruyères 16, au 1er étage :

- ✓ consultation juridique de 20 minutes sur le problème qui vous préoccupe.

Pour plus d'information : [www.oaf.ch](http://www.oaf.ch)

## *AVS, cotisations minimales pour les personnes sans activité*

---

Pour rappel, les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG dès le 1<sup>er</sup> janvier qui suit leur 20<sup>ème</sup> anniversaire. L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Celui-ci est fixé à 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Toutes les personnes assurées doivent payer un montant minimal de cotisations de Fr. 480,- par an (y compris les épouses d'assurés et les veuves, lorsque les intéressées n'exercent pas d'activité lucrative). Toutefois, si l'un des conjoints est actif au sens de l'AVS et verse au moins le double de la cotisation minimale (Fr. 960,-), la cotisation du conjoint non-actif est réputée payée.

## *La police cantonale informe*

---

Jusqu'à ce jour, à l'occasion des festivités telles que le 1<sup>er</sup> août par exemple, les feux d'artifices de la catégorie 4 pouvaient être acquis et mis à feu sans autorisation particulière.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément à la Loi fédérale sur les substances explosibles, les artificiers devront bénéficier d'un permis d'emploi leur permettant de manipuler ces feux d'artifice de la catégorie 4 (grosses batteries et compositions).

La mise à feu de cette catégorie nécessitera également une autorisation, octroyée par la Police cantonale, la Commune et la Préfecture. Le requérant devra adresser sa demande à la Police cantonale au plus tard 14 jours avant la date de l'événement en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Un émoulement de Fr. 30.— pour l'octroi de l'autorisation de mise à feu sera facturé par la Préfecture.

**Plus d'informations à ce sujet se trouvent sur le site : [www.policefr.ch](http://www.policefr.ch) ou 026 305 16 35.**

## *Feux en forêt*

---

Nous rappelons que l'incinération de déchets verts est interdite en forêt (art. 26a et 26b Opair). Dans des situations exceptionnelles, comme par exemple la lutte contre le bostryche, le Service des forêts et de la faune peut délivrer des autorisations pour l'incinération des cimes et rémanents de coupe.

Pour ces feux, une annonce préalable systématique est recommandée dans les cas où le risque d'appel pour incendie au 118 est important. En effet, souvent des feux allumés en forêt sans information particulière aux instances concernées, et parfois sans surveillance, sont annoncés par des promeneurs inquiets et bien intentionnés, ce qui provoque la mobilisation des sapeurs-pompiers et de la police cantonale. De telles interventions provoquent des frais qu'il serait facile d'éviter.

Pour procéder à une annonce de feu en forêt le propriétaire doit en informer :

- Le centre d'engagement et d'alarme (CEA) de la Police cantonale à Granges-Paccot, par fax à l'aide du formulaire spécifique au 026 305 19 17, ou tél. 026 305 17 17 ;
- La commune concernée.

Le formulaire en question peut être téléchargé sur le site [www.vaulruz](http://www.vaulruz), sous la rubrique « service du feu ».

## *Service des forêts et de la faune*

---

La surveillance de la faune, de la flore, de la chasse et de la pêche est effectuée par les gardes-faune. Le territoire du canton de Fribourg est divisé en 16 circonscriptions de surveillance. A chacune d'elle est attribué un garde-faune.

La Commune de Vaulruz est concernée par deux circonscriptions séparées par l'autoroute :

- ✓ **Circonscription 6, secteur Jura : Monsieur André Fragnière 079 635 22 09**
- ✓ **Circonscription 15, secteur Alpes : Monsieur José Genoud, 079 397 96 87**

## Réseau d'eau potable

### Information sur la qualité de l'eau du réseau communal

#### **Qualité microbiologique et chimique**

Les eaux analysées ont donné des résultats chimiques et microbiologiques dans les normes pour les paramètres retenus lors des prélèvements.

#### **Dureté totale de l'eau**

La dureté totale de l'eau est d'environ 20 ° F (degrés français) à savoir moyennement dure. Cette dureté est fonction de la nature chimique du sous-sol. Dans le canton de Fribourg, la dureté de l'eau de source varie de 16 à 25 ° F dans les Préalpes.

#### **Teneur en nitrate**

La teneur en nitrate est de +/- 2 mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.

**Provenance de l'eau** 100 % eau de source.

**Traitement** l'eau subit un traitement UV.



**Ski-club «Le Cergny»  
1627 Vaulruz**

### Course à pied, le 6 septembre 2014

En raison de la course à pied organisée en septembre prochain depuis la halle de gymnastique, nous vous remercions de prendre d'ores et déjà note de la perturbation du trafic entre 13h15 et 17h pour les secteurs suivants : Rue du Château, Rue des Molettes, Les Ouches Belle-Fontaine, Vue-des-Alpes et Vers-la-Chapelle.

Le Ski-Club vous remercie d'avance de votre compréhension.



**L'accueil extrascolaire "LA COURTE ECHELLE" est à la recherche de renfort pour renouveler son comité !**

Notre association est un service incontournable aux familles des Communes de Sâles et Vaulruz et les membres du comité oeuvrent pour son bon fonctionnement et sa pérennité dans une ambiance détendue et conviviale.

Nous vous donnerons de plus amples informations sans engagement de votre part. N'hésitez pas à nous contacter soit par mail à [aes1625@gmail.com](mailto:aes1625@gmail.com) soit par téléphone au 026 912 28 69.

Merci d'avance de votre intérêt !

Le comité de « La Courte Echelle »

## Nouveaux citoyens 2013

---



*Les jeunes qui ont répondu présents à l'invitation :*

Au 1<sup>er</sup> rang : Marie Gremaud, Olivier Dougoud, Samantha Barone, Lucie Schmutz, Emilie Pittet, Anaëlle Dupasquier

Au 2<sup>ème</sup> rang : Jessica Beaud, Jérémy Chollet, Benoît Dougoud, Lucien Beney, Frédéric Reber

*Etaient excusés :* Léna Baumberger, Loriane Dumas, Jessica Esseiva, Angélique Vaudan et Noé Perroud.

Les 16 jeunes domiciliés à Vaulruz, nés en 1995, ont été invités par le Conseil communal en novembre dernier à un repas servi à l'Hôtel de Ville en compagnie du personnel communal, du Corps enseignant, des membres des différentes commissions et du personnel du Triage forestier de la Sionge, comme cela est de coutume chaque année.

Le Conseil communal adresse à ces jeunes ses meilleurs vœux de bonheur et de succès pour leur avenir.

**Garage  
des Ponts**  
Grandjean SA



1627 Vaulruz  
Tél. 026 912 70 70  
garage-des-ponts@bluewin.ch



**COIFFURE FLORENCE**  
Dames Messieurs  
Enfants

Oberson Florence  
La chapelle  
1627 Vaulruz

(sur rendez-vous)  
026 / 913 1763

Prêt à porter Masculin - Féminin



1630 BULLE

Vendredi, nocturne jusqu'à 21 h.00

Chantal Gremaud  
1, Avenue de la Gare  
4, Place des Alpes  
chantalgremaud@piccadillymode.ch

Tél. 026 912.00.13  
Fax 026 913.74.94  
www.piccadillymode.ch



**Nous sommes proches de  
vous et de chez vous.**  
*Surtout en cas de pépin.*

**La Mobilière**  
Assurances & prévoyance

Martial Seydoux  
079 446 21 58

Adresse privée:  
Rue des Moletttes 36  
1627 Vaulruz

Agence générale de Bulle, Jacques Yerly  
Rue de Gruyères 67, 1630 Bulle  
bulle@mobi.ch, www.mobibulle.ch

Gaëlle Esseiva  
Conseillère PartyLite

Champ-Magnin 2  
1627 Vaulruz

079 376 14 34

[Gaelle.esseiva@bluewin.ch](mailto:Gaelle.esseiva@bluewin.ch)



[www.gaellesseiva.partylite.ch](http://www.gaellesseiva.partylite.ch)

**Coiffure**  
*Couleur  
Lilas*

Céline Yerly  
**Dames Hommes Enfants**  
026 919 55 44  
Grand-Rue 60  
1627 Vaulruz



*Retouches sur mesure  
Transformations  
Réparations de tout genre*

**Mefide Pajaziti**

Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33



**BERSET & FILS SA**

APPAREILS MÉNAGERS  
SERVICE - VENTE - RÉPARATION  
Toutes marques

1632 RIAZ  
026 912 30 50

1627 VAULRUZ  
026 919 19 11

## Journée internationale de la forêt 21 mars 2014

---

La Journée de la forêt, dans sa version nationale coordonnée par l'Office fédéral de l'environnement, a été consacrée cette année à l'«Utilisation du bois suisse». Matériau écologique aux utilisations multiples, le bois pousse tout seul et presque inaperçu à portée de notre main. Il est apprécié et la construction en bois est en plein essor. Mais elle emploie souvent des éléments en bois préfabriqués et importés. Les propriétaires de forêts et les scieurs ont donc des problèmes de vente. C'est à dire que les coupes de bois diminuent et que les forêts vieillissent. Mais une forêt exploitée est souvent plus riche en espèces qu'une forêt délaissée, parce que beaucoup d'animaux et de végétaux ont besoin de lumière et de chaleur.

Ce site sera régulièrement alimenté d'autres informations en rapport avec la Journée de la forêt et l'utilisation du bois suisse.



Le «**Certificat d'origine bois Suisse**» atteste la provenance suisse du bois. Il permet de communiquer les valeurs positives liées à la qualité suisse dans les domaines des caractéristiques des produits, des méthodes de production, de l'environnement et des conditions cadres générales.

---

### Que signifie la Journée internationale de la forêt?

La Journée internationale de la forêt (JIF) a été lancée dans les années 1970 par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). Des activités sont organisées pour communiquer au public des informations et des impressions sur le rôle et l'importance des forêts. L'accent est mis sur leurs multiples fonctions et les diverses facettes de leur exploitation humaine. La JIF a lieu chaque année le 21 mars. En Suisse, le thème en est choisi par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en concertation avec les organisations intéressées.

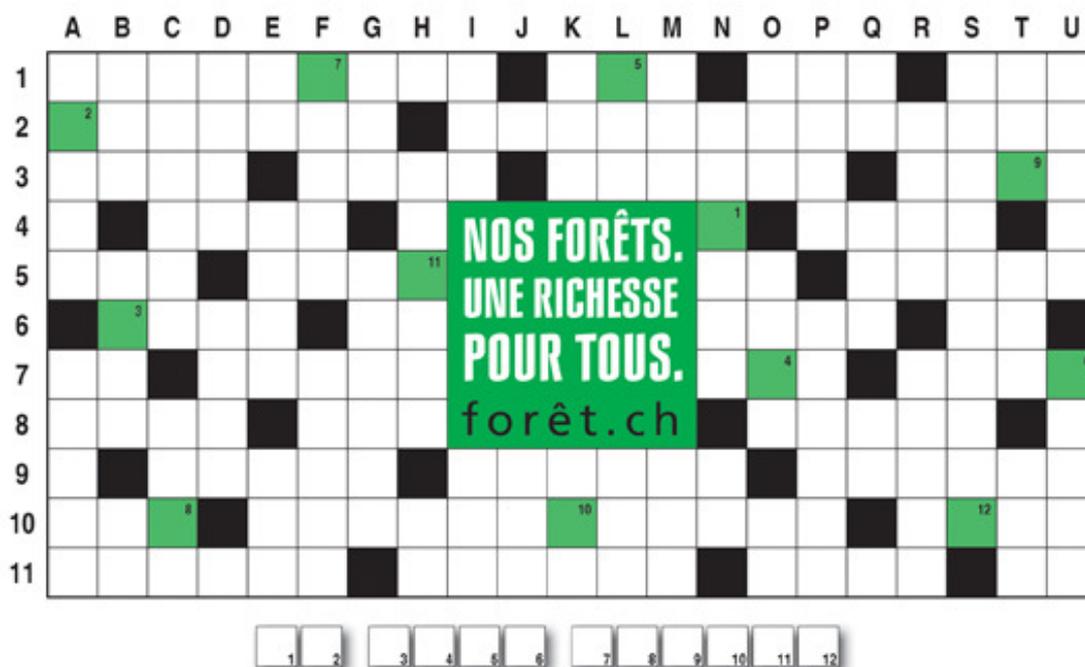
---

### Mots croisés forestier

A l'occasion de la Journée internationale de la forêt ou simplement pour marquer le début du printemps, nous vous proposons un mots-croisés sur le thème de la forêt, accompagné d'un concours.

Le concours est ouvert dès maintenant et jusqu'au **30 mai 2014**. A vos crayons!

La solution du concours et les noms des gagnants seront publiés début juin 2014 sur les sites [www.foret.ch](http://www.foret.ch) =>Journée de la forêt ou sur [www.wvs.ch](http://www.wvs.ch) =>dossiers



**HORIZONTALEMENT :** 1 **Abatteuse outre-Manche.** Objets de fixation. Pour descendre des avions. Combinaison de deux timbres. 2 Ecouler le stock. **Ils récoltent du bois, généralement pour d'autres.** 3 Échappent à tout contrôle. Dialogue de sourds. Contenu exact de l'écrit. Expressions animales. 4 Cerf dans sa jeunesse. Poisson du lac Léman. 5 Finement roulée. Instruments à corde. Article courant. Quelle drôle d'idée! 6 Heureux comme un pape. Dévoré des yeux. Outil de serrage. Troisième personne. 7 Note du diapason. Charmer l'esprit. À la bonne heure. Pièces de trousseau. 8 Les dernières nouvelles. Se rend au dernier moment. Bien aimé. 9 Bien loin de l'alpha. Tourments. Raccourcie par le haut. 10 Elle siège à New York. **En Suisse, il en faut une pour chaque coupe de bois.** Donne la chair de poule. 11 Abordé de façon provocante. Aigrie par le temps. Couleur uniforme. Pour mettre en garde.

**VERTICALEMENT :** A **Le feuillu le plus répandu chez nous. Passage de débardage.** B N'a jamais de gros pépins. Versant à l'ombre. Sortie de chipie. C Colonie bourdonnante. Dans les mains du potier. D Cherche à toucher. Pied-de-veau nature. E Existes. Ragoût peu ragoûtant. Source de vie dans la forêt. F Prendre beaucoup d'avance. Lame du large. G Ordre dans les lettres. **En stockant du CO2 pour lui, le bois l'améliore.** H Mouvement d'air. Vert dans nos forêts. I Crie dans les bois. Nom d'oiseau très coloré. J Très mince. K Clou qui s'enfonce dans le bois. **Label de production durable en forêt.** L La rage des mots croisés. Filet de lumière. M Menue monnaie du Japon. Les beaux jours. N **Petit bouchon de bois.** Début de condition. O Fera l'objet de coupes sombres. Tête de rocher. D'accord avec Obama. P Quand il est en rut, ça s'entend. Déesse de la Sagesse en Grèce. Q Période qui fait date. Vainqueur des urnes. Établit la liaison. R Pas encore blanchi. Habillage de façade. S **Principe de base d'une gestion forestière proche de la nature.** T Théâtre d'une histoire de pomme. Flottante au dessert. Mot d'hésitation. U Puissamment armée contre les faiblesses de la chair. **Cet ancien tas de bois est un mètre cube apparent.**

## Infos

Le mot-mystère, accompagné de votre nom et de votre adresse postale, doit être envoyé jusqu'au 30 mai 2014 à [info@wald.ch](mailto:info@wald.ch) ou sur carte postale à : Economie forestière Suisse, Rosenweg 14, 4501 Soleure, avec l'indication «Mots croisés-Journée de la Forêt».

- 1er prix: Une journée en forêt avec le garde forestier de votre région
- 2e prix: Un bon d'achat d'une valeur de 100 francs utilisable au Shop EFS, le magasin de vente de matériel spécialisé de l'EFS, [www.wvs.ch](http://www.wvs.ch) =>EFS Shop
- 3e au 10e prix: Un couteau de poche Victorinox "Forester" .

## Vacances 2014 de l'administration communale

---

La Caisse communale sera fermée :

- ✓ du 21 au 27 avril 2014 ;
- ✓ du 28 juillet au 10 août 2014 ;

Le Secrétariat communal sera fermé du

- ✓ du 16 au 22 juin 2014 ;
- ✓ du 4 au 24 août 2014.

... et à propos de vacances, nous rappelons les modalités de commande d'un passeport auprès du centre de biométrie à Granges-Paccot :

---

3 possibilités de commande :

La plus rapide : par internet sur l'adresse [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)  
(le rendez-vous pour la saisie des données biométriques s'effectue également sur internet en fin de commande)



Par téléphone au 026/305.15.26

Au guichet (*prise des données biométriques directement sur place*)  
Secteur des passeports suisses - biométrie  
Route d'Englisberg 11, rez-de-chaussée  
1763 Granges-Paccot

Documents à apporter ?

Ancien passeport et/ou ancienne carte d'identité pour annulation.

Ne pas apporter de photo. La photo est exclusivement prise par le centre de biométrie.

Commande combinée passeport et carte d'identité                      Fr. 158,00 (adulte) ou Fr. 78,00 (enfant).

Délai de livraison ?

Le délai légal de livraison est de 10 jours ouvrables, le passeport est envoyé en pli recommandé

Heures d'ouverture ?

lundi à vendredi : 08h.00 - 11h.30 et 14h.00 - 17h.00

Sauf mercredi : 07H.30 - 18H.00 (non stop)

### Carte d'identité

Les cartes d'identité peuvent être commandées auprès du Secrétariat communal, en présentant votre ancienne carte d'identité avec une photo de bonne qualité, au prix de Fr. 70,- pour un adulte, et Fr. 35,-.

Ces documents sont valables 10 ans pour un adulte, et 5 ans pour un enfant.

# Réduction des primes à l'assurance-maladie pour l'année 2014

## **Nouveauté dans les subsides caisse maladie**

A partir du 1er janvier 2014, les demandes de subside pour la réduction des primes à l'assurance-maladie ne doivent plus être déposées dans les communes de domicile.

Les dossiers sont à envoyer par courrier postal directement auprès de la **Caisse cantonale de compensation AVS, Impasse de la Colline 1, 1762 Givisiez**, au moyen du formulaire officiel. Ce formulaire est disponible sur le site internet <http://www.caisseavsvr.ch/rpi> ; [www.vaulruz.ch](http://www.vaulruz.ch), ou mis à disposition auprès du Secrétariat communal.

Nous vous rappelons également que **le début du droit à la réduction naît le 1er jour du mois au cours duquel la demande est déposée**. La date limite pour déposer les dossiers est toujours fixée au **31 août** de l'année civile.

## **Qui a droit à une réduction de primes ?**

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge)

	<b>Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)</b>	<b>Couple marié</b>
Sans enfant à charge	Fr. 38'500.-	Fr. 55'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 66'900.-
2 enfants à charge	Fr. 68'900.-	Fr. 78'400.-
3 enfants à charge	Fr. 80'400.-	Fr. 89'900.-
4 enfants à charge	Fr. 91'900.-	Fr. 101'400.-
5 enfants à charge	Fr. 103'400.-	Fr. 112'900.-
6 enfants à charge	Fr. 114'900.-	Fr. 124'400.-

## **Sont dispensés de présenter une (nouvelle) demande**

- Les rentiers AVS/AI qui reçoivent des prestations complémentaires.
- Les autres assurés qui étaient déjà bénéficiaires d'une réduction de primes en 2013 : leur droit pour 2014 sera examiné d'office par la Caisse cantonale de compensation AVS, et une nouvelle décision leur sera notifiée ce printemps.

Ce mémento ne donne qu'un aperçu des dispositions en vigueur. Seules les dispositions légales font foi dans le règlement de cas individuels.

***Dans le doute, une demande d'aide est très vite remplie, n'hésitez pas à faire cette démarche avant le 31 août de l'année en cours !***

*La Préfecture de la Gruyère nous demande de rappeler les principales règles concernant la détention de chiens, à savoir :*

## **AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS**

### **Nuisances**

La Préfecture de la Gruyère et la Police cantonale enregistrent, à de fréquentes reprises, des plaintes au sujet de chiens errant, sans surveillance, sur des routes, chemins publics et dans les forêts. Souvent, des adultes et enfants sont importunés par ces animaux qui les effraient. D'autre part, certaines bêtes incommodent le voisinage par leurs aboiements diurnes et nocturnes. Merci aux propriétaires de veiller à ce que ces nuisances ne se produisent pas.

### **Salubrité publique (art. 37 LDCh / art. 47 RDCh)**

Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui. A défaut, elle prendra toutes les mesures utiles pour rendre l'endroit propre.

### **Chiens errants / chiens trouvés / chiens non tenus en laisse (art. 14, 21 et 22 LDCh et 49 RDCh)**

Est considéré comme errant le chien qui échappe durablement à la maîtrise de la personne qui le détient. La personne qui trouve un chien perdu doit en informer le détenteur ou, à défaut, le Service. Le Service en recherche le détenteur.

Le Service peut ordonner la mise en fourrière; si la saisie ou la mise en fourrière présente un sérieux danger pour les personnes ou se révèle impossible, il peut ordonner que le chien soit abattu.

Les frais d'intervention du Service et éventuellement de la force publique, ainsi que les frais de saisie et de mise en fourrière sont mis à la charge du détenteur du chien.

La commune entreprend, dès qu'elle a connaissance qu'un chien erre sur son territoire, d'en identifier le détenteur. Si elle n'y parvient pas, elle signale le chien errant au Service ou, à défaut, à la Police.

Du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

### **Identification obligatoire (art. 3 al. 1, 6 al. 1 et 2 RDCh et art. 16 al. 1 LDCh)**

Tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique au plus tard trois mois après sa naissance et dans tous les cas avant d'être cédé par le détenteur chez qui il est né.

**L'identification du chien doit être effectuée par un ou une vétérinaire. Ce (tte) dernier (ère) transmettra les données relevées à la banque de données ANIS (Animal Identity Service AG), Morgenstrasse 123, 3018 Bern (tél. 031/371.35.30 – [www.anis.ch](http://www.anis.ch)), dans les dix jours.**

**Le détenteur habituel du chien a l'obligation d'annoncer à la banque de données ANIS, dans les quinze jours, tout changement d'adresse ainsi que la mort de l'animal.**

Toute personne qui acquiert un chien doit s'annoncer à la banque de données.

### **Taxes (art. 45 ss LDCh, 52 ss RDCh, 60 RDCh et 62 RDCh)**

Nous profitons de l'occasion pour rappeler également que la garde d'un chien est soumise à une taxe cantonale annuelle de fr. 105.— (émolument administratif et RC collective subsidiaire compris). La taxe communale se chiffre à Fr. 100,--.

Le propriétaire n'a plus l'obligation de s'annoncer spontanément à la Préfecture ni à la Commune.

Par contre, il a l'obligation de s'annoncer auprès de la société ANIS (Animal Identity Service AG), Morgenstrasse 123, 3018 Bern (voir chiffre 8). En effet, les factures seront établies sur la base des données transmises par la banque de données ANIS.

La détention de chiens nés ou acquis durant l'année donne lieu à la perception d'un impôt annuel complet.

Toute soustraction à l'imposition des chiens constatée par l'autorité cantonale ou communale est dénoncée à la Préfecture, qui statue sur l'infraction commise. L'amende prononcée est acquise à l'Etat. Elle s'élève à 140 francs au moins et ne peut excéder 400 francs.

### **Assurance responsabilité civile (art. 39 ss LDCh / art. 50 ss RDCh)**

Le détenteur habituel d'un chien doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile prévoyant une couverture minimale de 1 million de francs par événement pour les dommages corporels et matériels.

L'Etat conclut une assurance responsabilité civile collective couvrant, à titre subsidiaire, les dommages corporels et matériels causés par des chiens errants ou des chiens non assurés. La prime d'assurance est répartie entre tous les détenteurs de chiens soumis à l'impôt cantonal.

### **Formation obligatoire pour les détenteurs de chien (art. 68 OPAn)**

Depuis septembre 2010, le futur détenteur doit impérativement suivre la formation théorique avant d'acquérir son chien. Ensuite, il doit suivre la formation pratique dans le délai d'un an à compter de l'acquisition du chien.

Les propriétaires qui ont déjà eu un chien durant les 10 dernières années et qui en reprennent un nouveau n'ont pas besoin d'effectuer les 4 heures de cours théoriques. Ils doivent néanmoins suivre les cours pratiques dans l'année de l'acquisition du chien. Le propriétaire fournira un justificatif de détention pour le chien qu'il possédait précédemment (copie d'une inscription dans ANIS ou, à défaut, copie d'un justificatif du paiement de l'impôt).

La liste des éducateurs canins reconnus dans la région est disponible sur le site internet du Service vétérinaire fédéral, soit : [www.ovf.ch](http://www.ovf.ch).

### **Renseignements**

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à consulter le site internet du SAAV, soit : [www.fr.ch/saav/fr/pub/affaires\\_veterinaires/affaires\\_canines.htm](http://www.fr.ch/saav/fr/pub/affaires_veterinaires/affaires_canines.htm), ou à vous mettre en relation avec son secteur des affaires canines, au numéro de téléphone : 026/305 80 60.

 <p>Grand-Rue 96C Horaire 6h30 - 18h00 1627 Vaulruz Agés dès 3 mois</p> <p><a href="mailto:info@rosechoux.ch">info@rosechoux.ch</a> tél. 026 912 85 74 <a href="http://www.rosechoux.ch">www.rosechoux.ch</a> fax 026 912 85 75</p>	<p style="text-align: right;">Sara Reymond Physiothérapeute diplômée ECVP</p> <p><b>PHYSIOTHERAPIE EN CABINET OU A DOMICILE</b></p> <hr/> <p>Champ-du-Pâquier 3, 1627 Vaulruz 077 453 28 13</p> <p>Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50.-- ½ heure</p>
--	--

# Contes des écoles

---

Les classes de 5<sup>H</sup>-6<sup>H</sup> et de 7<sup>H</sup>-8<sup>H</sup> ont collaboré dans le cadre d'un échange interclasse pour écrire deux contes.

Les élèves se sont rencontrés le temps de quatre après-midi et ont élaboré ces deux histoires, laissant libre court à leur imagination, leur créativité et leur humour.

Nous espérons que vous aurez autant de plaisir à les lire qu'ils en ont eu à les rédiger.

Bonne lecture !

Lisa Rieder et Fanny Beaud, enseignantes



Il était une fois, sur l'île Dobby, un elfe qui s'appelait Link. Il avait les cheveux longs et blonds. Il portait un tee-shirt vert et orange à courtes manches. Il avait un pantalon brun, un bonnet vert et une épée très tranchante ! Link était têtu et très courageux. Une petite luciole prénommée Gilberte le suivait partout. Sur l'île où vivait Link, c'était immense avec beaucoup de palmiers. Les gens de cette île étaient barbus et poilus. Sa maison était en bois avec le toit en paille et possédait trois fenêtres.

Link avait deux fils qui s'appelaient Rodolfe et Dedeul et une femme qui se nommait Zelda.

Link se promenait souvent sur son île accompagné de sa fidèle compagne, Gilberte la luciole. Un jour, au cours d'une de ses promenades, Link vit Magnus le Grand, un vieil ennemi qu'il connaissait déjà à l'école. Après quelques échanges d'insultes, ils commencèrent à se battre. Au cours de la bataille, Link coupa la barbe de Magnus le Grand, ce qui le rendit très furieux. Il lui lança donc un sort qui l'envoya dans le passé.

Link, tout perdu, se retrouva seul dans le passé, avec pour seule compagnie sa luciole Gilberte ainsi qu'une carte dans ses mains. Cette carte lui indiquait les quatre étapes à franchir pour retrouver la clé du présent et dévoilait sa première destination : un temple gardé par une vache à deux têtes.

Link et sa luciole Gilberte partirent à la recherche d'un bouclier dans ce temple, mais ils devaient d'abord combattre, à l'entrée du temple, la vache parlante qui avait deux têtes. Ils commencèrent à se battre et après deux heures, Link lança deux flèches dans le cœur de la vache à deux têtes et gagna le combat. Il prit alors le bouclier magique qui était posé sur un autel à l'intérieur du temple.

Tout vaillant, Link et sa luciole sortirent du temple, mais des flammes jaillirent ! Seize énormes dragons argentés les attaquèrent. Ils étaient enragés parce que le bouclier que Link portait était en fait celui des dragons. Heureusement que le bouclier le protégeait, sinon il aurait fini en poulet rôti ! Grâce au bouclier et à son épée, Link et sa compagne les vainquirent tout en leur tranchant la tête. Gilberte la luciole était toute fière. Puis, ils partirent en direction du château des Nains.

Quand Link arriva dans le donjon des nains enragés où se déroulait la troisième étape de son aventure, il trouva le combat trop facile. Soudain, il marcha sur une plaque de pression ce qui déclencha une alarme. D'un coup, des nains lui sautèrent dessus. Link se défendit avec courage. Tout à coup, le combat cessa et

le chef Darwin, le pire de tous les nains du monde, brandit son sabre de feu. Les nains se mirent de côté pour laisser leur chef se battre. Link gagna le combat car Darwin était épuisé. Il put donc passer dans les mines d'or pour ensuite atteindre le temple du temps.

Link se rendit au temple du temps avec l'espoir d'y trouver la clé qui ouvre la porte du temps. Le temple en question se trouvait sur une sorte de socle en forme d'octogone. Quelqu'un l'attendait en bas des marches.

-Bonjour Link, je suis Enéas. Je suis le prêtre de ce temple. J'attendais votre visite.

-Comment saviez-vous que j'allais venir et que je m'appelle Link ?

-C'est simple, répondit Enéas. Savez-vous où nous nous trouvons ? Dans le temple du temps. Ici, il est possible de connaître le passé, le présent et même parfois le futur.

-Alors si vous pouvez prédire le futur, pouvez-vous me dire si je vais réussir à retourner dans le présent ?

- Oui... mais non, car je suis tenu au secret professionnel.

Soudain, Link s'énerva et l'obligea à lui dire s'il allait réussir et retrouver la clé. Enéas ne put lui répondre mais l'emmena dans pièce bizarre où étaient entreposés des tas d'objets de tous genres : horloges, sabliers, livres, manuscrits, montres, calendriers, ...

Gilberte s'approcha d'un gros livre. Link le prit entre ses mains et découvrit une clé cachée à l'intérieur qu'il glissa discrètement dans sa poche.

Ils prirent ensuite congé d'Enéas.

La clé en main, Link et Gilberte arrivèrent devant la montagne qu'ils devaient escalader en faisant attention aux rochers qui dévalaient la pente.

Arrivés de l'autre côté de la montagne, Link et Gilberte virent au loin la porte qui leur permettrait de retourner dans le présent.

Link enfila la clef dans la serrure et en arrivant de l'autre côté de la porte, il vit sa maison et, soulagé, comprit qu'il était à nouveau dans le présent.

Link retrouva sa famille. Ses deux fils lui demandèrent ce qu'il s'était passé et il leur raconta toutes ses péripéties. Pendant qu'il récitait ses aventures, Magnus le grand arriva et jeta un sort à Link. Link brandit un petit miroir de sa poche et le sort se retourna vers Magnus le Grand qui fut éjecté dans le passé où il mourut en perdant la bataille contre Darwin, le chef des nains. Link vécut heureux avec ses enfants et sa femme. C'était un jour pas comme les autres !

fin

Bérangère, Nathan Cho., Kilian, Délia, Olivier, Damien, Benoît, Alexandre, Lou, Laura, Emma, Robin, Kilien, Léana, Thomas et Louis

## Soupe de Carême

Le Conseil de Communauté vous invite cordialement à partager la soupe de Carême servie

- ✓ le vendredi 18 avril, dès 11.30 heures
- ✓ à l'Hôtel de Ville de Vulruz, salle du 1<sup>er</sup> étage.



## Le rêve en fleurs -atelier floral-

Nouveauté  
à  
Vulruz

### - Horaires -

Lundi	: Fermé
Mardi	: 14h-19h
Mercredi	: 9h-19h
Jeudi	: 9h-19h
Vendredi	: 9h-19h
Samedi	: 8h-16h
Dimanche	: 9h-12h

Emilie Dafflon  
Grand-Rue 51  
1627 Vulruz  
079 / 604 40 41  
info@reve-en-fleurs.ch

# Les sept nains, le magicien et un savon glissant

Il était une fois... sept frères méchants mais chanceux. Ils habitaient dans une chaumière qui se trouvait au bout d'un chemin qui lui se trouvait dans une forêt qui elle-même se trouvait loin de tout et près de rien. Personne ne leur rendait visite. Dans la forêt il n'y avait que quelques animaux mais à part ça, pas grand chose d'intéressant.

Un jour, on frappa à la porte des sept frères. Ils se précipitèrent sur la porte et là, sur le palier se trouvait un homme d'un certain âge, habillé d'une blouse blanche. Il avait les cheveux en pétard et une énorme moustache noire tout comme ses cheveux. Sa blouse était brûlée à plusieurs endroits et sur son visage on pouvait voir son grand sourire auquel il manquait quelques dents. Dans sa main droite, il tenait une fiole remplie d'un liquide jaune, à vrai dire, c'était assez dégoûtant ! Sans rien demander, il entra et dit :

- Bonjour messieurs, je suis un savant ! Hi hi hi hi hi ! J'espère que vous n'avez pas trop peur de moi, car vous m'avez l'air bien surpris. Je me suis perdu mais vous m'accueillerez j'espère ?

Le savant avait parlé si vite que les sept frères n'avaient rien eu le temps de dire.

- Nous allons passer aux présentations. Je suis un savant, un peu fou, peut-être mais je suis un SAVANT ! Et vous, vous n'êtes que des hommes normaux. Hi hi hi hi hi !

En rigolant, le savant lâcha la fiole et un énorme nuage de fumée jaunâtre apparut.

- Ne vous inquiétez pas, dit le savant. Aucune de mes potions n'a jamais fonctionné je ne vois pas pourquoi celle-ci...

Et à ce moment-là on entendit un petit « pouf ! » et bien sûr le rire du savant.

- Hi hi hi hi hi ! Rien de grave ne s'est passé, dit-il avec malice, à part votre « transformation ». Hi hi hi hi hi

En effet, les sept frères étaient tous devenus de petits nains très laids. Le savant partit aussi vite qu'il était apparu, laissant les frères dans un profond désarroi. Les années passèrent et les nains cherchèrent une façon de redevenir beaux et normaux mais sans succès. Ils s'unirent donc face au malheur et reprirent leur vie dans leur chaumière.

Le premier des nains était toujours fatigué, le deuxième était le plus musclé et il cassait presque tout ce qu'il touchait. Le troisième avait peur de tout. Pour le quatrième, c'était plus fort que lui mais chaque jour il se déguisait avec des habits étranges. Le cinquième était un peu intello. Il savait tout sur tout, et avait toujours quelque chose à dire. Le sixième était très mince et n'avait que la peau sur les os au contraire de son frère le septième, qui était très gros dodu et avait de très gros bourrelets. Tout le monde le surnommait « Bouboule ». Ils étaient tous très petits et leurs petites jambes ne pouvaient pas les emmener bien loin.

Un beau jour, le gros nain, que l'on surnommait « Bouboule » rentra chez lui et glissa sur un savon très glissant. Il tomba de tout son poids sur le plancher qui craqua. Il se releva et vit sous une latte du plancher un papier.

Il l'ouvrit et vit ceci :

**« Vous avez été victimes d'un empoisonnement ? Ceci peut vous intéresser... Il vous faudra, pour redevenir beau, une fleur magique que vous trouverez au Manoir hanté. Avant cela, il faudra battre le griffon qui vous donnera de l'ail magique pour vaincre les vampires du Manoir.**

**Puis trouvez le magicien fantôme qui fabriquera la potion grâce à la fleur magique. »**

Au verso de ce papier, il était aussi écrit « Au bracelet d'Huguette Raplapla se trouve la clé ». Il était également inscrit la date de la mort d'Huguette Raplapla et l'endroit où elle était enterrée.

Alors, Bouboule appela ses frères qui le rejoignirent.

- Ça vous dit une petite enquête pour trouver une potion pour devenir beaux? dit le gros nain.

Ses frères acceptèrent sans hésiter. Ils préparèrent leurs sacs et le lendemain, ils partirent à l'aventure.

Ils se retrouvèrent rapidement devant l'entrée du cimetière qui sentait le jus de chaussettes et était très sinistre.

Ils se promenèrent dans le cimetière pendant plus d'une heure. Cet endroit était très sombre et bizarre. L'aîné des nains tenait le papier qu'ils avaient trouvé accroché sur le plan. Sur le papier, on pouvait lire le nom d'Huguette Raplapla.

Au bout de dix minutes de recherches, ils trouvèrent la tombe d'Huguette et ils commencèrent à creuser. À vingt-et-une heures trente, après deux heures de travail acharné, ils déterrèrent la main de Huguette Raplapla qui portait un bracelet avec la clé du Manoir aux vampires. Les nains se sentaient un peu drôle de voir cette main sortir de terre.

Ils décrochèrent le bracelet avec prudence et dégoût. Ils lurent ensuite le plan qui disait qu'il fallait l'ail magique qui se trouvait dans la grotte d'un griffon. A l'idée de rencontrer un griffon, les nains eurent un frisson mais prirent leur courage à deux mains et se remirent en route. Après deux jours de marche, ils arrivèrent enfin devant la grotte du célèbre griffon.

Pour aller chercher l'ail magique, ils devaient grimper dans l'ancre du griffon, suspendu magiquement dans les airs, à l'aide d'une corde attachée au sol et qui s'élevait tel un serpent charmé.

Les sept nains se hissèrent sur la corde et arrivèrent en haut, essoufflés. Ils entrèrent dans la grotte sombre et ils rencontrèrent une bête énorme à la tête d'aigle et au corps de lion. Ce monstre qui avait peur des souris possédait l'ail magique indispensable aux nains.

- Avez-vous l'ail magique ? demande un nain.
- Oui, mais d'abord, vous devrez répondre à une énigme. A chaque réponse fausse, je mangerai l'un d'entre vous. Voici l'énigme: « *J'ai un chapeau et pas de tête, un pied et pas de souliers, qui suis-je?* »

Les sept nains réfléchirent et Bouboule qui était gras et idiot dit: « Huguette Raplapla ! »

Le griffon n'en fit qu'une bouchée.

Les six nains, apeurés et inquiets, réfléchirent encore et répondirent: « le champignon ? ». C'était la bonne réponse. Le griffon, à contrecœur, leur donna l'ail magique.

Après toutes ces émotions les six nains repartirent avec leur butin, en direction du Manoir.



Ils marchèrent de longues heures et arrivèrent finalement devant le Manoir des vampires. Les nains y entrèrent. Face à eux s'étendait un très long couloir sombre. Sur les murs, il y avait des portraits de vampires et des taches de sang.

Ils regardèrent leur plan et constatèrent que la pièce dans laquelle se trouvait la fleur était la dixième porte à gauche. Les nains avancèrent avec méfiance dans le couloir quand, tout à coup, deux vampires très grands et très costauds avec les yeux rouges surgirent devant eux.

Les monstres avaient les cheveux noirs, la figure blanche comme la neige et avaient un long manteau troué. Un des nains brandit l'ail magique et le tendit vers les vampires. Ceux-ci ne pouvant supporter l'odeur de l'ail tombèrent par terre, morts.

Les nains continuèrent leur route, entrèrent dans la pièce où régnait une atmosphère humide et chaude, et prirent délicatement la fleur qui était cachée sous un globe de verre. Sur le chemin du retour ils croisèrent une dizaine de vampires exactement identiques aux deux autres qu'ils tuèrent aussitôt grâce à l'aïl.

Ils sortirent du Manoir en courant. Ils étaient très essoufflés et ils prirent un moment pour se remettre de leurs émotions.

Ils reprirent ensuite la route en direction de la grotte du magicien fantôme. Cet endroit lugubre se trouvait tout près d'un horrible arbre de grande taille. Les six nains entrèrent dans la grotte. L'endroit était plein de pièges et ressemblait à un labyrinthe.

Le labyrinthe était humide et très vaste. Les nains marchèrent longtemps. Soudain un des nains tomba dans un trou rempli d'eau glaciale et fut immédiatement paralysé par le froid. Ses frères le sauvèrent en le sortant du trou et en faisant un feu pour le réchauffer. Ils repartirent dès qu'ils le purent et après un long moment, ils arrivèrent auprès du magicien fantôme. L'homme aux pouvoirs magiques qui était petit et avait une voix grave leur demanda :

- Que faites-vous chez moi ?
- Nous venons demander votre aide pour fabriquer la potion qui annule un sortilège, dirent les nains en montrant le plan au magicien.

Le magicien observa le plan et dit :

- Avez-vous la fleur pour la potion?
- Oui, nous l'avons.

Alors, le magicien fit chauffer de l'eau et y mit des herbes magiques puis la fleur que les nains lui avaient apportée. Soudain, la potion commença à fumer, à fumer et à fumer encore puis elle changea de couleur.

L'enchanteur dit quelques incantations puis mit la potion dans une bouteille et les nains après avoir remercié le sorcier, rentrèrent chez eux, plein d'espoir.

Arrivés dans leur chaumière, les nains prirent la potion pour redevenir des hommes normaux. Ils la burent et s'endormirent car la potion les fatigua.

A leur réveil, cinq des frères étaient devenus beaux. Ils étaient plus grands, ils avaient de beaux yeux bleus et ils avaient perdu leur laideur. Malheureusement, l'un des frères n'avait pas pu avaler la même dose de potion car il n'y en avait plus assez. Du coup, il n'était pas devenu aussi beau que ses cinq frères et resta de petite taille cependant, il accepta son sort.

Deux ans plus tard, le premier des frères avait épousé une femme belle mais celle-ci était raciste, égoïste et menteuse et elle avait poussé son mari à casser les liens avec ses frères. Il était malheureux.

Le deuxième frère avait trouvé une femme bête et faible qui passait ses journées sur le canapé. Il était malheureux.

Le troisième frère, lui, avait eu des enfants avec une femme agréable et ambitieuse mais elle le quitta pour faire carrière et lui laissa ses deux enfants. Il était malheureux.

Le quatrième des frères avait trouvé une femme coquette mais idiote et stressée qui n'aimait pas les frères de son mari. Il était malheureux.

Le cinquième quant à lui était avec une femme amusante qui travaillait dans un cirque mais qui tuait des gens la nuit après le spectacle de son cirque. Il était malheureux.

Le sixième frère, celui pour qui la potion n'avait pas aussi bien fonctionné avait une femme au physique quelconque mais elle était joyeuse, généreuse et très gentille. C'est le seul qui était véritablement heureux. Grâce à sa femme, il vécut heureux et eut beaucoup d'enfants.

## FIN

Nathan Chr., Clément, Natan, Zoé O, James, Nina, Zoé C., Pierre-André, Thibault, Romain, Bruno, Noah, Mattéo, Caroline, Méryll, Mathilde G.

*Merci aux élèves des classes de 5-6<sup>H</sup> et 7-8<sup>H</sup> pour ces contes qui nous ont emmenés en d'autres lieux vers d'autres temps !*

<p>VOUS RÉNOVEZ OU VOUS CONSTRUISEZ ? Nous vous proposons une énergie propre et économique.</p> <p>WWW.FRIGAZ.CH</p>  <p>Connectez-vous!</p>  <p>Votre source d'énergies  <b>frigaz</b> gaz naturel</p>	<p><b>L'ALPEE DE VAULRUZ</b></p> <p><b>et l'école de musique</b></p> <p><b>vous annoncent leur petit concert d'été</b></p> <p><b>le mercredi 18 juin 2014 à 18h30</b> <b>salle de gym de Vaulruz</b></p> <p><b>Grillades et moment convivial à la sortie.</b></p>
--	---